



MAIRIE DE DORE-L'ÉGLISE

Tél. 04 73 95 00 67

Le Bourg

63220 DORE L'ÉGLISE

ARRÊTÉS

République Française

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation permanente de circulation et de stationnement
↳ Voies diverses - Interventions des Services Techniques Municipaux

Monsieur le Maire de DORE-L'ÉGLISE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L.131.4 du Code des Communes,
- Considérant que dans le cadre des différentes interventions pouvant se dérouler d'urgence sur le **Domaine Public** par les **Services Techniques Municipaux**, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules sur les lieux d'interventions.

ARRÊTÉ n°A202102

Article 1 : Les Services Techniques Municipaux sont autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires visant à assurer la sécurité des usagers de la voirie dans le cadre des travaux d'interventions urgentes ci-dessous énumérées :

- Travaux de maintenance de la voirie et d'entretien des réseaux divers,
- Travaux de sciage et d'évacuation de branches dans le cadre d'interventions urgentes,
- Travaux d'entretien des dépendances de la voirie (haies, accotement, fossés,...),
- Travaux de sécurité sur les bâtiments.

à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge des Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les équipes ayant à intervenir dans le cadre précisé à l'article 1 sont autorisés si nécessaire, à interdire la circulation des véhicules au droit des travaux et en amont, et à interdire le stationnement des véhicules pouvant entraver la bonne marche des interventions.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Arlanc et Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Arlanc,
- M. le Responsable de Centre des Sapeurs-Pompiers d'Arlanc,
- M. le Responsable de la Direction des Routes et des Déplacements d'Ambert,
- M. le Directeur des Services Techniques de la Cté de Cnes Ambert Livradois Forez,
- Aux services techniques municipaux,
- Affichage Mairie.

Fait à DORE-L'ÉGLISE, le 17/12/2020

Le Maire, Jean-Claude DAURAT

